

NICOLAS OUDART
Commissaire aux comptes
4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

Limoges, le 23 mars 2021

Tél. : 05 55 71 84 63

Association Ligue Contre le Cancer
Comité de la Haute-Vienne
23 avenue des Bénédictins
87000 – LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la Ligue contre le Cancer Comité de la Haute-Vienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financiers et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 23 mars 2021

*Le Commissaire aux Comptes
Nicolas OUDART*


Nicolas OUDART
Expert-comptable et Commissaire
aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
---------------------------------------	------	--------------------------------	-----	---------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149.89	(149.89)		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	149.89	(149.89)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	363 821.52	(124 263.28)	239 558.24	242 701.00
Terrains				
Constructions	331 526.34	(99 134.07)	232 392.27	242 601.11
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 295.18	(25 129.21)	7 165.97	99.89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 055.00		12 055.00	11 915.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	11 555.00		11 555.00	11 415.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500.00		500.00	500.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	376 026.41	(124 413.17)	251 613.24	254 616.00

STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	513.49		513.49	
CRÉANCES	101 348.49		101 348.49	40 797.59
Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 744.71		23 744.71	23 968.60
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	77 603.78		77 603.78	16 828.99
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	810 661.94		810 661.94	865 246.19
Valeurs mobilières de placement	20 000.00		20 000.00	70 000.00
Disponibilités	790 661.94		790 661.94	795 246.19
Charges constatées d'avance				120.00
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	912 523.92		912 523.92	906 163.78

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 288 550.33	(124 413.17)	1 164 137.16	1 160 779.78
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit reprise	48.00	48.00
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	48.00	48.00
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	799 444.93	799 444.93
Réserves statutaires ou contractuelles	799 444.93	799 444.93
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	45 642.87	91 052.55
Excédent ou déficit de l'exercice	18 306.19	(45 409.68)
Situation nette (sous total)	863 393.99	845 087.80
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	863 441.99	845 135.80
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 579.00	34 716.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	30 579.00	34 716.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	270 116.17	275 427.98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 870.12	56 127.16
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	34 783.23	46 864.55
Dettes fiscales	797.92	1 054.66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	182 664.90	171 381.61
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		5 500.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	270 116.17	280 927.98
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 164 137.16	1 160 779.78

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	33 712.00	36 680.00	(2 968.00)	-8.09 %
Ventes de biens et services	42 361.42	72 626.98	(30 265.56)	-41.67 %
Ventes de biens	760.00	13 973.20	(13 213.20)	-94.56 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	41 601.42	58 653.78	(17 052.36)	-29.07 %
. dont parrainages	998.00	998.00		
Concours publics et subventions d'exploitation	53 176.00	53 207.00	(31.00)	-0.06 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	555 390.51	1 588.00	553 802.51	
Dons manuels	339 288.84	1 588.00	337 700.84	
Mécénats	992.00		992.00	
Legs, donations et assurances-vie	215 109.67		215 109.67	
Contributions financières reçues	15 591.13		15 591.13	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	4 137.00		4 137.00	
Utilisations des fonds dédiés		30 000.00	(30 000.00)	
Autres produits		642 578.72	(642 578.72)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	704 368.06	836 680.70	(132 312.64)	-15.81 %
Achats de marchandises	1 535.67	1 631.74	(96.07)	-5.89 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	185 732.64	245 680.37	(59 947.73)	-24.40 %
Aides financières	310 700.56	401 231.96	(90 531.40)	-22.56 %
Impôts, taxes et versements assimilés	3 321.03	3 280.01	41.02	1.25 %
Salaires et traitements	110 331.48	133 397.12	(23 065.64)	-17.29 %
Charges sociales	38 054.68	46 955.35	(8 900.67)	-18.96 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 477.96	16 197.37	(4 719.41)	-29.14 %
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	33 100.74	36 181.33	(3 080.59)	-8.51 %
CHARGES D'EXPLOITATION	694 254.76	884 555.25	(190 300.49)	-21.51 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 113.30	(47 874.55)	57 987.85	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	3 002.89	2 961.87	41.02	1.38 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	3 002.89	2 961.87	41.02	1.38 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	3 002.89	2 961.87	41.02	1.38 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	13 116.19	(44 912.68)	58 028.87	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	5 579.00		5 579.00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 579.00		5 579.00	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 579.00		5 579.00	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	389.00	497.00	(108.00)	-21.73 %
TOTAL DES PRODUITS	712 949.95	839 642.57	(126 692.62)	-15.09 %
TOTAL DES CHARGES	694 643.76	885 052.25	(190 408.49)	-21.51 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 306.19	(45 409.68)	63 715.87	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	34 473.30	75 979.95 11 901.63	(75 979.95) (11 901.63) 34 473.30	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	34 473.30	87 881.58	(53 408.28)	-60.77 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	34 473.30	11 901.63 75 979.95	(11 901.63) (41 506.65)	-54.63 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	34 473.30	87 881.58	(53 408.28)	-60.77 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	5
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	5
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable.....</i>	5
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06.....	5
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan	6
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat	7
2.1.4	<i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	7
2.2	DÉROGATIONS.....	7
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>	7
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	8
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	9
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Stocks.....</i>	10
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i>	10
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>	10
3.1.3	<i>Disponibilités.....</i>	11
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>	11
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	11
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	12
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres.....</i>	12
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	13
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	14
3.2.3.1	Tableau de variation	14
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	14
3.2.4	<i>Dettes.....</i>	14
3.2.4.1	Etat des échéances	14
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	15
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan.....</i>	15
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	15
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	16
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	17
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>	17
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	17
4.2.1.2	Dons manuels	17
4.2.1.3	Mécénat.....	18
4.2.1.4	Autres produits liés à la générosité du public.....	18
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>	18
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	18
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	18
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	18
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	19
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	19

4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	19
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	20
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	20
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	21
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	21
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	21
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	21
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	21
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	22
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	22
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	22
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	22
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	23
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	24
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	24
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	24
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	25
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	25
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	27
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	27
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	27
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	28
5.1	AUTRES INFORMATIONS	28
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	28
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	28
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	29
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	29

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le contexte sanitaire nous a obligé à réduire nos activités entre mars et décembre 2020
- Le montant des legs s'élève à 215 109 €

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;

- Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.
- **Traitement des fonds dédiés :**
 - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
 - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
 - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
 - **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
 - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
 - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés K€
 - Créances reçues par legs ou donations K€

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations K€
 - Dettes des legs ou donations K€
- Montant net, en report à nouveau +/- ... K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	150	0	0	150
Immobilisations corporelles	358 267	8 335	2 781	363 822
Immobilisations financières	11 915	140	0	12 055
Total	370 332	8 475	2 781	376 026

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	8 335	2 781
→ mis au rebut informatique		2 781
→ acquisitions informatiques	8 335	
Immobilisations financières	0	0
Total	8 335	2 781

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles	150			150
Amort. Immobilisations corporelles	115 566	11 478	2 781	124 263
Amort. Immobilisations financières				
Total	115 716	11 478	2 781	124 413

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	11 415	140		11 555
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	11 415	140	0	11 555

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	500	500	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	23 697	23 697	
→ Autres Créances		0	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	24 197	24 197	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

NEANT

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	316 972	340
Livrets et comptes épargne	473 690	704
Comptes à terme	20 000	1 516
Total	810 662	2 560

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
Créances clients et comptes rattachés → ACTC FACTURE DEC 2020	23 745	23 969
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	74 485	15 575
Autres créances → DON OCTOBRE ROSE	21	447
Disponibilités		
Total	98 251	39 991

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	799 493							799 493
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	91 053	-45 410				45 410		45 643
Excédent ou déficit de l'exercice	-45 410							18 306
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	845 136	-45 410	0	0	0	45 410	0	863 442

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0

NEANT

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	34 716		4 137	30 579
→				
Total	34 716	0	4 137	30 579

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 3 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 870	51 870		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	35 581	35 581		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	182 665	182 665		
Produits constatés d'avance		0		
Total	270 116	270 116	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	2 741	2 505
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 352	2 103
→ Etat charges à payer	389	402
Dettes sociales :	32 684	38 818
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 850	6 575
→ Caisse de retraite	2 773	3 453
→ Caisse de prévoyance	1 443	2 368
→ Personnel autres charges à payer	3 098	
→ Organismes sociaux autres charges à payer	3 631	4 045
→ Dettes congés à payer	12 949	15 951
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 530	5 929
→ Prélèvement à la source	409	497
Total	35 425	41 323

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	33 235	39 036
→ FNP - Factures non parvenues		5 183
Imprimerie PECHER	78	
L ISLE O FLEURS	100	
AGNES ARIEU	320	
BULLE DE DOUCEUR	350	
AGNES ARIEU	405	
COPY SUD	475	
DESAUTEL	554	
LA POSTE	1 251	
BARRANDON	437	
AUDIT OUDART	3 360	
BARRANDON	234	
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	25 671	33 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE VIENNE	Décembre 2020		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES	546 789,49	491 869,74	
1.1 Réalisées en France	546 789,49	491 869,74	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	265 257,26	210 337,51	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	281 532,23	281 532,23	
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	71 042,81	64 065,14	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	71 042,81	64 065,14	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	76 422,46	70 130,24	
3.1 Frais d'information et de communication	2 486,38	2 486,38	
3.2 Frais de fonctionnement	62 007,09	55 714,87	
3.3 Autres charges	11 928,99	11 928,99	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	389,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
TOTAL CHARGES	694 643,76	626 065,12	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 306,19		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 739,37	7 739,37
Réalisées en France	7 739,37	7 739,37
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	7 906,79	7 906,79
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 827,14	18 827,14
TOTAL	34 473,30	34 473,30

 REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE VIENNE		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-633 106,10	-633 106,10
1.1 Cotisations sans contrepartie		-33 712,00	-33 712,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-555 390,51	-555 390,51
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-44 003,59	-44 003,59
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-22 530,85	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises		-998,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-14 920,89	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-6 611,96	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-53 176,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-4 137,00	-4 137,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
TOTAL		-712 949,95	-637 243,10

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-34 473,30	-34 473,30
Bénévolat		-34 473,30	-34 473,30
Prestations en nature			
Dons en nature			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-34 473,30	-34 473,30

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	670	
DONS PHARMACIE PAPEL	350	
DONS PHARMACIE AIXE SUR VIENNE	299	
DONS OCTOBRE ROSE	21	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a)	2 945	2 962
INTERETS BANQUES	2 945	2 962

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Ventes		13 548
Abonnements revue vivre	760	425
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	760	13 973

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		30 000
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	30 000

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la façon suivante et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 12 mars 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer		-		
Assurance	60%		40%	100%
Electricité et eau				
Téléphone				
Voitures et frais postaux : <i>selon fiche de suivi</i>	79%		21%	100%
Autres exemple telephone				
Total	70%	0	30%	100%

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	53%	53%
Actions d'information, de prévention et de dépistage	22%	22%
Actions de formation		
Actions de recherche	1%	1%
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	5%	5%
Frais de fonctionnement (dont communication)	20%	20%
Total	100%	100%

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	188 620	225 372
Actions d'information, prévention, dépistage	57 092	75 285
Actions de formation	530	13 456
Actions de recherche	294 938	354 609
Actions autres	1 359	
Total	542 539	668 722
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	4 250	11 600
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	4 250	11 600

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	2 486	2 188
Frais de gestion :		
Frais de fonctionnement	60 678	49 472
Impôts et taxes	1 718	1 809
Cotisation statutaire	0	36 181
Autres charges	11 929	11 580
Total	76 811	101 230

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	34 473	75 980
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
Total		34 473	75 980

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE VIEILLE	MISSIONS SOCIALES - Réalisation en France		MISSIONS SOCIALES - Versements à d'autres organismes agissant en		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					FRAIS DE FONCTIONNEMENT					DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	IMPOTS SUR LES BENEFICES	REPORTS EN FONDS DEBILES DE L'EXERCICE
	31/12/2020	Écarts	Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	Actions de formation et d'animation des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	Actions de direction des chercheurs et eto de recherche contre le cancer	Actions en direction des malades, des proches et eto de recherche de santé	Actions en direction des chercheurs et eto de recherche contre le cancer	Frais d'appel de dons	Frais de traitement des dons	Frais de traitement des legs	Achats pour manifestations et reventes	Frais d'information et de communication externe	Frais de gestion	Impôts et taxes			
16/03/2021 - 16:47																	
CHARGES D'EXPLOITATION	694 254,76		188 619,76	57 092,26	1 959,02	17 656,05	4 250,00	277 282,23	43 790,86	17 054,07	28,94	10 168,94	1 328,90	10 261,23	451,03	11 477,96	
Achats de marchandises	1 535,67		202,80	1 268,91		1,56				9,36		9,36			43,68		
Variation de stock																	
Autres achats et charges externes	185 732,64		104 064,64	9 625,50	199,17	221,94			43 790,86	5 933,83	28,94	2 330,19			451,03		
Autres financiers	310 700,56		29 168,33				4 250,00	277 282,23									
Impôts, taxes et versements assimilés	3 321,03		1 893,33	132,80									1 328,90				
Salaires et traitements	110 331,46		39 688,13	31 933,68		1 582,29				7 108,81		5 687,06			24 332,51		
Charges sociales	38 054,68		11 319,47	11 814,31		624,91				2 676,05		2 142,33			9 475,61		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 477,96															11 477,96	
Reports en fonds dédiés																	
Autre charges d'exploitation	33 000,74		2 307,06	2 317,06	331,00	1 324,02				1 324,02				10 261,23			
CHARGES FINANCIÈRES																	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions																	
Intérêts et charges assimilés																	
Différences négatives de change																	
Charges nettes sur cessions de NIP																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES																	
Sur opérations de gestion																	
Sur opérations en capital																	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions																	
AUTRES	389,00																389,00
Participation des salariés aux résultats																	
Impôt sur les bénéfices																	389,00
C/R	694 643,76		188 619,76	57 092,26	1 959,02	17 656,05	4 250,00	277 282,23	43 790,86	17 054,07	28,94	10 168,94	1 328,90	10 261,23	451,03	11 477,96	389,00

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations de services Personnel bénévole	34 473				
TOTAL	34 473	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 360
Total	3 360

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
Secours financier annulé	79
Subvention recherche annulée	5 500
Total	5 579
Charges exceptionnelles	
NEANT	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE VIENNE		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL		Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-633 106,10		-633 106,10	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-33 712,00		-33 712,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-555 390,51		-555 390,51	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-44 003,59		-44 003,59	
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-22 530,85			
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises		-998,00			
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-14 920,89			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-6 611,96			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-53 176,00			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-4 137,00		-4 137,00	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					
TOTAL		-712 949,95		-637 243,10	

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-34 473,30	-34 473,30
Bénévolat		-34 473,30	-34 473,30
Prestations en nature			
Dons en nature			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-34 473,30	-34 473,30

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE VIENNE		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL		Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		546 789,49		491 869,74	
1.1 Réalisées en France		546 789,49		491 869,74	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		265 257,26		210 337,51	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		281 532,23		281 532,23	
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		71 042,81		64 065,14	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		71 042,81		64 065,14	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		76 422,46		70 130,24	
3.1 Frais d'information et de communication		2 486,38		2 486,38	
3.2 Frais de fonctionnement		62 007,09		55 714,87	
3.3 Autres charges		11 928,99		11 928,99	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		389,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES		694 643,76		626 065,12	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		18 306,19			

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		7 739,37	7 739,37
Réalisées en France		7 739,37	7 739,37
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		7 906,79	7 906,79
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		18 827,14	18 827,14
TOTAL		34 473,30	34 473,30

Synthèse du compte d'emploi des ressources
Comité de la Haute Vienne - Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 - arrêté à fin Décembre 2019

EMPLOIS	Emplois de 2019 = compte de résultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
1-MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		449083,54
1.1 Réalisation en France Actions réalisées directement Versements à d'autres organismes agissant en France	683357,07 683357,07 319483,74 363873,33	628562,07	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	718167,57	718167,57
1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées directement Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00 0,00 0,00		1.1 Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés Legs et autres libéralités non affectés Legs et autres libéralités affectés	642578,72 363915,10 3905,66 274757,96 0,00	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	95278,01	62755,62	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	75688,85	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	95278,01				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00			1566,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00			53207,00	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	101230,17	98710,17	2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
	0,00	791027,86	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
			4- AUTRES PRODUITS		
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	879865,25		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	809642,57	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	5187,00		II- REPRIS DES PROVISIONS	0,00	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0,00		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	30000,00	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DEDIES		0,00
V- TOTAL GENERAL	885052,25		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	45409,68	
V- Part acqui immob. brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		0,00	VI- TOTAL GENERAL	885052,25	
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées		11010,37			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		780017,49	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		780017,49
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		387233,62
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	16773,25		Bénévolat	75979,95	
Frais de recherche de fonds	36872,50		Prestations en nature	11901,63	
Frais de fonctionnement et autres charges	34235,83		Dons en nature	0,00	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
23/04/2010	STUDIO - BATIMENT	29811.89	.00	.00	.00	596.24	596.24
23/04/2010	STUDIO - BATIMENT MENUISERIE	2407.17	.00	.00	.00	96.29	96.29
23/04/2010	STUDIO - BATIMENT CHAUFFAGE	1185.07	.00	.00	.00	78.93	78.93
23/04/2010	STUDIO - BATIMENT PLOMBERIE	1222.10	.00	.00	.00	48.88	48.88
23/04/2010	STUDIO - BATIMENT PEINTURE	2407.17	.00	.00	.00	160.32	160.32
12/05/2010	BUREAUX - BATIMENT PLOMBERIE	17877.80	.00	.00	.00	715.11	715.11
12/05/2010	BUREAUX - BATIMENT STRUCTURE	221409.66	.00	.00	.00	4428.19	4428.19
12/05/2010	BUREAUX- BATIMENT CHAUFFAGE	8801.38	.00	.00	.00	586.17	586.17
12/05/2010	BUREAUX - BATIMENT MENUISERIE	9076.42	.00	.00	.00	363.06	363.06
12/05/2010	BUREAUX - BATIMENT PEINTURE	17877.80	.00	.00	.00	1190.66	1190.66
25/01/2011	cuisine	3684.00	.00	.00	.00	368.40	368.40
01/04/2016	CLIMATISATION	15765.88	.00	.00	.00	1576.59	1576.59
29/05/2017	DISQUE DUR EXTERNE	730.80	.00	.00	.00	100.20	100.20
24/01/2020	DELL OPTIPLEX 5070 BEAUFILS	1135.20	.00	.00	1135.20	354.19	354.19
24/01/2020	ECRAN DELL P2319H / FRANTZ	189.60	.00	.00	189.60	59.16	59.16
24/01/2020	ECRAN LED BEAUFILS	189.60	.00	.00	189.60	59.16	59.16
21/07/2020	PC 21 FRANTZ DELL	1197.60	.00	.00	1197.60	175.19	175.19
21/07/2020	PC 17 BENEVOLE 1 DELL	1387.20	.00	.00	1387.20	202.92	202.92
31/07/2020	PC PORTABLE 19 SALLE REUNION	1128.00	.00	.00	1128.00	154.56	154.56
31/07/2020	PC PORTABLE 22 PRESIDENTE	1128.00	.00	.00	1128.00	154.56	154.56
21/12/2020	PC PORTABLE TELETRAVAIL 1 3510	660.00	.00	.00	660.00	3.06	3.06
21/12/2020	PC PORTABLE TELETRAVAIL 2 3510	660.00	.00	.00	660.00	3.06	3.06
21/12/2020	PC PORTABLE TELETRAVAIL 3 3510	660.00	.00	.00	660.00	3.06	3.06

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 17 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	24			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	3	1237		18827,14
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	7	187,5		
Organisation de manifestations	10	291		
Communication, démarches auprès des médias	53	501,5		
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.	3	48		
Total	100	2 265	1,377	34 473

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	4		
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1		
Total	5	0	0

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 214 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.